

<b>REGLEMENT COMPLET</b> CAMILLE ALBANE - JEU CONCOURS – DEVENEZ COMPLICES BEAUTE CAMILLE ALBANE Du 11/04/2016 au 22/05/2016
--

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

C.A.FRANCE (Camille Albane France), Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros dont le siège social est situé 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 433 350 915 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le principe d'un casting intitulé « DEVENEZ COMPLICES BEAUTE CAMILLE ALBANE » du **11/04/2016 au 22/05/2016** minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi) accessible par Internet (ci-après le « Jeu »). Toute participation enregistrée par la Société Organisatrice après cet instant ne sera pas prise en compte.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le site [www.lescomplicesbeaute.camillealbane.com](http://www.lescomplicesbeaute.camillealbane.com) (ci-après « le Site »).

### **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT / PARTICIPATION**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu ainsi que de la loi et de la réglementation française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement complet peut être consulté en ligne à l'adresse du Site pendant toute la durée du Jeu.

Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure, dont le domicile est situé en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant d'un site internet personnel (blog) sur lequel les participants s'expriment sur des sujets liés à la beauté et/ou la mode et d'un compte sur un réseau social de la liste limitative suivante : Twitter – Pinterest – Facebook – Instagram – YouTube.

L'accès au Jeu est interdit aux personnes ayant un lien juridique direct ou indirect, à titre occasionnel ou permanent, avec la Société Organisatrice, ses filiales, ses partenaires et leurs filiales, toute société participant à l'organisation et à la diffusion du Jeu, ainsi que les personnes ayant des liens de parenté directs avec les personnels et/ou collaborateurs de la Société Organisatrice.

L'inscription est limitée à une par personne.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots.

Toute participation par voie postale est exclue.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant. Toute inscription ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

### **ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU**

Pendant sa durée, le Jeu est annoncé dans la rubrique actualité du site officiel CAMILLE ALBANE ([www.camillealbane.com/fr/actualites](http://www.camillealbane.com/fr/actualites)), mais également sur les réseaux sociaux sur les comptes officiels CAMILLE ALBANE : Facebook ([www.facebook.com/CamilleAlbane.Paris](https://www.facebook.com/CamilleAlbane.Paris)), Instagram ([www.instagram.com/camillealbaneparis](https://www.instagram.com/camillealbaneparis)), Twitter ([www.twitter.com/camillealbane](https://www.twitter.com/camillealbane)).

Les modalités de participation au Jeu sont indiquées sur le Site.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

- 4.1. Pour jouer et participer au casting, il faut que le participant :
- Se connecte au Site
  - Réponde aux six questions du Jeu,
  - Complète et valide le formulaire de participation, dans lequel il indique son nom, son prénom, son adresse, sa ville, son code postal et son adresse e-mail et l'adresse internet de son site personnel,
- 4.2. A l'issue du Jeu, un jury désignera parmi tous les participants, les dix gagnants des dotations mentionnées à l'article 6.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruption des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations.

### **ARTICLE 5 – PRINCIPE DU JEU**

Le Jeu est fondé sur la sélection par un jury, composé de trois jurés issus de l'équipe communication de la Société Organisatrice, sélectionnera parmi les participants ceux qui se rapprocheront le mieux de la stratégie de communication de la Société Organisatrice. La délibération du jury est souveraine, celle-ci s'appuie sur des critères objectifs

Le jury déterminera les 10 gagnants le 07/06/2016 parmi l'ensemble des participants ayant respecté les modalités de participation conformément à l'article 4 du présent règlement.

Les participants sont informés que la date de délibération du jury pourra être modifiée sans préavis, en cas de survenance d'un événement de force majeure rendant impossible la tenue de celle-ci au jour prévu. Dans ces circonstances, la Société Organisatrice procédera à la délibération à une date ultérieure et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être adressée à ce titre.

### **ARTICLE 6 – DOTATION**

6.1. Tout participant ayant répondu aux questions du Jeu sur le Site, en respectant toutes les conditions de l'article 4 du présent règlement, est automatiquement inscrit et bénéficie d'un code promotionnel, valable pour une seule utilisation, sur l'e-shop CAMILLE ALBANE ([www.shop.camillealbane.com](http://www.shop.camillealbane.com)) jusqu'au 31/07/2016 minuit.

Ce code promotionnel donne accès à une réduction de 10€ pour toute commande de produits d'un montant minimum de 40€. Cette offre est non cumulable avec d'autres opérations en cours.

- 6.2. Les dix gagnants remporteront chacun :
- un bon d'achat d'une valeur de 150€ TTC utilisable en une seule fois et valable jusqu'au 31/08/2016 sur l'e-shop CAMILLE ALBANE ([www.shop.camillealbane.com](http://www.shop.camillealbane.com)),
  - des accès backstage VIP à certains événements auxquels CAMILLE ALBANE participe, pour une durée d'un an à compter de la date de délibération du jury. La Société Organisatrice ne prendra à sa charge aucun frais engagés par les gagnants dans le cadre de cette dotation (transports, hébergement, restauration,...).

De plus, une interview de chaque gagnant sera publiée dans la rubrique actualité du site officiel CAMILLE ALBANE et diffusée par la suite sur les comptes officiels CAMILLE ALBANE Facebook et Twitter.

- 6.3.** Les gagnants pourront également offrir au terme de procédures laissées à leur discrétion:
- à leurs lecteurs un code promotionnel, valable une seule utilisation par personne, sur l'e-shop CAMILLE ALBANE ([www.shop.camillealbane.com](http://www.shop.camillealbane.com)) jusqu'au 31/07/2016 minuit et donnant accès à une réduction de 10€ pour toute commande de produits d'un montant minimum de 40€. Cette offre est non cumulable avec d'autres opérations en cours. Les gagnants pourront faire bénéficier leurs lecteurs de ce code promotionnel autant de fois qu'ils le souhaitent jusqu'à la date limite indiquée ci-dessus.
  - à un de leurs lecteurs un relooking au Centre de Formation Camille Albane situé au 50 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 Paris. Les conditions d'accès au Centre de Formation Camille Albane seront définies avec le lecteur gagnant, en fonction des disponibilités du Centre de Formation Camille Albane et du lecteur gagnant. A cet effet, chaque gagnant s'engage à communiquer à la Société Organisatrice les coordonnées de son lecteur gagnant. La Société Organisatrice s'engage à ne pas utiliser ces coordonnées à d'autres fins que celle visée aux présentes. Les frais (transports, hébergement, restauration, etc.) engagés dans le cadre de cette dotation ne seront pas pris en charge par la Société organisatrice et ne pourront faire l'objet d'aucune demande de remboursement.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit, ni à la remise de leur contre-valeur en somme d'argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelle que valeur que ce soit, pour quelle que cause que ce soit.

#### **ARTICLE 7 : OBTENTION DE LA DOTATION**

Les dotations sont strictement nominatives ; les gagnants ne peuvent donc pas demander à ce qu'elles soient attribuées à une autre personne.

Les gagnants seront contactés par mail et /ou téléphone le **vendredi 10 juin**. Les modalités de remise des dotations leurs seront indiquées à cette occasion.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne récupéreraient pas leurs dotations, ils seront considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur prix.

En cas de réclamation sur la dotation, il convient de contacter le service consommateurs soit :

- par courrier postal à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE, jeu « DEVENEZ COMPLICES BEAUTE CAMILLE ALBANE », 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS – France.
- par E-mail à l'adresse électronique suivante : [concourscamillealbane@gmail.com](mailto:concourscamillealbane@gmail.com)

#### **ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

#### **ARTICLE 9 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture du Jeu, à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE, Jeu « DEVENEZ COMPLICES BEAUTE CAMILLE ALBANE », 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS – France.

La Société Organisatrice se réserve le droit en cas de survenance de circonstances indépendantes de sa volonté, de modifier, suspendre, annuler le Jeu, ou toute condition de participation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, le tirage au sort devait être annulé, reporté ou modifié ou la durée du Jeu écourtée.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'incident de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ou de tout autre cas de force majeure.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants aux jeux, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participant du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

### **Article 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies sur chaque participant sont nécessaires pour sa participation au Jeu, la Société Organisatrice s'engageant à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de la gestion du Jeu. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et/ou de ses filiales et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Les participants sont informés que la Société Organisatrice pourra également utiliser ces informations pour les contacter lors de la mise en place de futures opérations de communication.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite :

- par courrier postal à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE, jeu « DEVENEZ COMPLICES BEAUTE CAMILLE ALBANE », 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS – France.
- par E-mail à l'adresse électronique suivante : [concourscamillealbane@gmail.com](mailto:concourscamillealbane@gmail.com)

Les noms, prénom, adresse, des gagnants ne pourront être utilisés et/ou exploités par la Société Organisatrice à des fins publicitaires sans leur accord préalable et écrit.

### **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser leur image lors de la publication de leur interview sur le site officiel CAMILLE ALBANE et sur les réseaux sociaux CAMILLE ALBANE.

### **Article 12 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

Toutes les marques citées sont des marques déposées et enregistrées à l'INPI par leur propriétaire. La reproduction, la représentation ou l'exploitation des marques ou de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.